

A quelques jours de l'exclusion de la CIMADE d'une partie des centres de rétention administrative, son président, Patrick Peugeot, a été interdit d'entrée au centre de rétention d'Hendaye le 26 décembre à 10 heures.

Jusqu'à ce jour, seule la CIMADE est habilitée à être présente dans les centres de rétention administrative. Cela change à partir du 1^{er} janvier 2010 pour une partie importante de ces centres. L'aide aux retenus des centres de rétention du Sud-Ouest reste confiée à la CIMADE.

La CIMADE dénonce l'attitude du préfet des Pyrénées Atlantiques : outrepassant la loi et le règlement intérieur du centre de rétention administrative d'Hendaye, il en a interdit l'accès au président de la CIMADE. Cela ne s'était jamais vu !

Le préfet prétend que le centre était fermé. Il ment. Le règlement du CRA prévoit les visites pour les retenus TOUS LES JOURS de 9 h à 11h 45 et de 14 heures à 18 h. Il n'y est nullement question du samedi et du dimanche

Le représentant de la CIMADE qui assurait la permanence au CRA le samedi 26 décembre a été témoin de la fin de non recevoir opposée à son président.

C'est évidemment, dit Patrick Peugeot, une volonté de faire de mauvaises manières à la CIMADE.

Sa première réaction a été de se demander ce que la préfecture avait donc à cacher et quelles pouvaient être « les conséquences de certaines décisions maladroites et odieuses prises récemment par les autorités » du département : en effet, alors que tout citoyen a le droit de se présenter dans un centre de rétention administrative pour rendre visite à un Etranger dans la salle réservée à cet usage, c'est l'accès même au centre qui lui a été officiellement refusé.

Patrick Peugeot avait l'intention de visiter l'ensemble du CRA.

Il a, par ailleurs, constaté la façon « scandaleuse, caricaturale et ahurissante » avec laquelle procède le bureau des étrangers de la préfecture des Pyrénées Atlantiques : arrestations au faciès, arrestations et expulsions d'Etrangers qui rentrent chez eux, arrestations de pèlerins qui se rendent en train à Lourdes ou qui en reviennent.

Dans les jours qui viennent, Patrick Peugeot va prendre contact avec la conférence des évêques qui se réunit régulièrement à Lourdes, pour qu'ils étudient ensemble la réponse à ces mesures.

L'interdiction signifiée à Patrick Peugeot samedi matin 26 décembre par le préfet des Pyrénées Atlantiques est une preuve supplémentaire que la CIMADE dérange. La CIMADE tire de cette aventure une résolution plus déterminée encore dans ses engagements. C'est pour cela que nous continuerons à nous battre, pour des valeurs et des principes inscrits dans les fondements même du respect de la dignité de tous.

Pau, le 30 décembre 2009

Contacts

Pau : 06 33 26 90 91

Bayonne : 06 81 56 40 57